



MARCHE PUBLIC DE SERVICE

PROCEDURE ADAPTEE ART 27, 78 ET 80 DU CMP

Code des marchés publics

(Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics - ORF n°0074 du 27 mars 2016 - Texte n°28)

Accord-cadre simplifié de fournitures et de services courants

Objet de la consultation

**Location de bus pour divers transports d'élèves et enseignants
du Collège Emilien Adam de Villiers - 97410 SAINT-PIERRE**

COLLEGE EMILIEN ADAM DE VILLIERS

8A, C.D. 29

97410 SAINT-PIERRE

Tél : 02 62 31 29 53

Fax : 02 62 31 24 00

Mail : gestion.9741235z@ac-reunion.fr

<http://college-adam-de-villiers.ac-reunion.fr>

SIRET : 199 749 672 00010

REFERENCE: MAPA n° FS 2019-01 - Location de Bus

L'accord cadre est conclu **pour une durée de 1 an** à compter de la date de notification et sera **reconduit tacitement, 3 fois**, sauf dénonciation par le Collège Emilien Adam de Villiers par lettre recommandée avec accusé de réception à l'échéance annuelle du contrat en respectant un préavis de 1 mois.

Pouvoir Adjudicateur : M. Olivier SALERNO, Principal

Comptable assignataire des paiements : Madame Marie-France DALLEAU, Agent comptable du L.P Paul LANGEVIN - 97480 Saint-Joseph

Renseignements administratifs et techniques, visite sur site : M. PETIT Jean Michel - Adjoint Gestionnaire - 02 62 31 29 53 ou gestion.9741235z@ac-reunion.fr

Date limite de remise des offres : **Jeudi 7 mars 2019**

Heure limite de réception : **11 heures**

Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la location de bus pour divers transports d'élèves et enseignants du Collège Emilien Adam de Villiers - 97410 Saint-Pierre.

Le présent marché comporte 1 lot défini comme suit :

Lot 1 : Location bus 40 ou 55 places

Date et heure limite de dépôt des offres : Jeudi 7 mars 2019 avant 11 heures.

- Ce marché est passé selon la procédure adaptée passée en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics. (*Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics - ORF n°0074 du 27 mars 2016 - Texte n°28*)
- Ce document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services. (*Arrêté du 19 janvier 2009 - JORF n°0066 du 19 mars 2009*)

Règlement de la consultation :

- L'accord cadre est conclu pour **une durée de 1 an** à compter de la date de notification et sera **reconduit tacitement, 3 fois**, sauf dénonciation par le Collège Emilien Adam de Villiers par lettre recommandée avec accusé de réception à l'échéance annuelle du contrat en respectant un préavis de 1 mois.
- Les candidats doivent obligatoirement faire une proposition pour tous les articles d'un lot. Les offres incomplètes seront déclarées non-conformes (offre irrégulière : [article 59 du code des marchés publics](#))
- Les variantes ne sont pas acceptées. Les concurrents doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.
- Exécution par défaut : En cas de non-exécution des prestations dans les délais contractuels définis (96h00), l'adhérent pourra, après une mise en demeure faite par télécopie ou mail au titulaire de l'accord cadre, faire appel au concours d'un autre prestataire de service; le supplément de facturation qui pourrait en résulter sera mis à la charge du titulaire défaillant
- Les véhicules devront être conformes aux recommandations des textes en vigueur. (Ceintures de sécurité, pictogrammes, très bon état général, entretien régulier, etc.)
- Révision des prix : A condition d'en faire la demande écrite au pouvoir adjudicateur, les prix pourront être révisés **chaque année**, si la variation entraîne une augmentation ou une diminution supérieure à 1 %, Le titulaire s'engage à soumettre les nouveaux barèmes **2 mois** avant la date anniversaire du contrat. La reconduction du marché sera alors soumise à l'accord du pouvoir adjudicateur.
- L'accord-cadre est conclu avec un maximum de commande. (**Art 78 du CMP 2016**). **Confer Annexe A et B**
- Le délai de réservation des bus est à préciser dans l'offre. Il ne devra pas excéder 96 heures à compter de la réception des bons de commande.
- L'accord-cadre pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation. Toutefois, en cas de besoin, une négociation avec les candidats pourra intervenir.
- L'accord-cadre s'exécutera par l'émission de bons de commande sans négociation ni remise en concurrence préalable du titulaire (**Art 80 du CMP 2016**).
- **Le fournisseur émettra une facture mensuelle.**
- Prestation exceptionnelle hors contrat : Un tarif sera proposé par le fournisseur sur demande du Collège
- le Collège Emilien Adam de Villiers se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général, y compris financiers. Dans ce cas, tous les candidats en seront informés.
- Résiliation du marché : Les dispositions du CCAG/FCS sont seules applicables.
- Le délai de validité des offres est fixé à 60 Jours ; il court à compter de la date limite de remise des offres.
- Tout litige pouvant survenir au cours de l'exécution de l'accord-cadre et ne pouvant être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Documents à produire :

- Déclarations (DC1 et DC2) - **Ces documents sont disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>**
- Le présent document valant acte d'engagement dûment complété et signé
- Les Annexes A et B renseignées (pour les bus de 40 places et pour les bus de 55 places)
- Mémoire technique et administratif présentant l'entreprise (*illustrations, références, sécurité, démarches particulières, liste de références, certificats...*). **Ce mémoire sera utilisé pour déterminer la note qualité du service.**

Les candidats peuvent en outre produire toutes pièces qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre.

Transmission des offres

En déposant vos offres sur la plateforme **AJI** : <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/79553/show>

Choix de l'attributaire :

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère et coefficient énoncés ci-dessous : **Note total /20**

1. **Prix des prestations (P) : 80 % soit 16/20**

La cotation globale du critère prix sera faite de la manière suivante :

L'offre la moins chère est affectée de la note de **16. (Confer annexes financières A et B)**

Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur **16** de la manière suivante :

(16 x Prix de l'offre la moins chère Annexe A+B)

Prix de l'offre de chaque entreprise Annexe A+B

2. **Qualité des services associés (Q) : 20% soit 04/20**

La cotation globale du critère qualité du service sera faite de la manière suivante :

Etude du mémoire technique présenté par le candidat.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

1. **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix : Mon offre m'engage pour la durée de validité des offres fixée à **60 jours**.

Lot unique : **MAPA n° FS 2019-01 - Location de Bus**

Annexe A : pour un montant HT annuel x 4 (pour les 4 années) de:

Annexe B : pour un montant HT annuel x 4 (pour les 4 années) de :

RAPPEL: En fonction du nombre d'élèves transportés, le Collège utilisera soit, un bus 55 places (Annexe A), soit un bus 40 places (Annexe B). Les deux propositions ne sont pas cumulables.

2. **Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.
3. **Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant : (**Joindre un RIB**)

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Numéro de compte bancaire international (IBAN) :
Code BIC :

A....., **le**

Le candidat, Nom, cachet, signature :

NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE

<p>MAPA n° FS 2019-01 - Location de bus</p> <p>Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (Confer annexe financière A et B) :</p> <p>A Saint-Pierre, le</p> <p><i>le Pouvoir Adjudicateur, Olivier SALERNO</i></p>
--

Notification de l'accord-cadre :

La notification transforme le projet d'accord-cadre en accord-cadre et le candidat en titulaire.

RECU A TITRE DE NOTIFICATION, COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT ACCORD-CADRE

Saint-Pierre, le.....

Le Titulaire (**cachet de la société**)

Avertissement : Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation de cet accord-cadre.